

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LEMIEUX

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de Lemieux, tenue au 526 de L'Église, le 07 avril 2025 à 20h00 sous la présidence de monsieur Jean-Louis Belisle, maire, et à laquelle sont présents les membres de conseil suivants, tous formant quorum :

Monsieur Marc Côté-Sauvé, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Léo-Paul Côté, conseiller au siège numéro 3
Madame Céleste Simard, conseillère au siège numéro 4
Monsieur Martin Blanchette, conseiller au siège numéro 6

Est également présente :
Madame Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

Absent :
Monsieur Mathieu Bélisle- Dorion, conseiller au siège numéro 1
Madame Myriam Bourgault, conseillère au siège numéro 5

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Louis Belisle souhaite la bienvenue à tous, fait la vérification du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 20h00.

À 20h02 monsieur Mathieu Belisle-Dorion, conseiller au siège numéro1 prend place.

2025-04-50 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les élus présents ont pris connaissance de l'ordre du jour et déclarent ne pas être en conflit d'intérêts avec l'un ou l'autre des points de discussions y étant énumérés;

Il est PROPOSÉ par madame Céleste Simard, et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son complément tels que rédigés et amendés

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
Heure : 20h
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU (DES) DERNIER(S) PROCÈS-VERBAL
3.1 séance ordinaire du 03mars 2025 à 20.00h
4. RAPPORT DE LA DIRECTRICE
5. RAPPORT DES ÉLUS ET DES COMITÉS
- 6- GESTION FINANCIÈRE – ADMINISTRATIVE - LÉGISLATIVE
 - 6.1 Revenus- mars 2025
 - 6.2 Approbation des dépenses- Autorisation de paiement
 - 6.3 Assurance FQM option : police accident
 - 6.4 Séance extraordinaire du conseil en virtuel
 - 6.5 Soutien à la demande déposé par la FQM- camp de jour
 - 6.6 Contestation de l'avis d'augmentation 2025 PG Solutions Inc
 - 6.7 Abolition du programme Réno région
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
8. TRANSPORTS-RÉSEAU ROUTIER
 - 8.1 Ouverture des soumissions : Fauchage des abords des fossés
 - 8.2 Formation : Signaleur routier en virtuel
 - 8.3 Autorisation d'achat d'une génératrice **Reporter au mois prochain**
 - 8.4 Autorisation pour l'installation d'une Hitch sur le camion de la municipalité
 - 8.5 Dénonciation au gouvernement du Québec

8.6 Programme d'aide à l'entretien du réseau local

8.7 Ouverture des soumissions d'abat-poussière

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Dépôt du rapport des égouts de l'année 2024

10. URBANISME ET BÂTIMENT

10.1 Dépôt du permis et certificat février 2025

10.2 Ouverture de la soumission de Construction GNF Remis au mois prochain

10.3 Location de toilette chimique saison 2025

10.4 Acceptation du projet de protocole d'entente

10.5 Projet de loi 81- compensations financières

10.6 Protection des érablières publiques

10.7 Appui à la Ville de Bécancour

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rencontre de la coordonnatrice réseau biblio

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2025-04-51-A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
03 MARS 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 mars 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL est PROPOSÉ par monsieur Martin Blanchette, et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 mars 2025.

ADOPTÉE

RAPPORT DE LA DIRECTRICE

La directrice-générale mentionne qu'au mois de mars elle a transmis

- le rapport obligatoire de la langue française
- préparation du Sommaire 1
- premier envoi au comptable des documents pour la préparation des états financiers 2024
- fermeture comptable du mois de janvier, février 2025.

RAPPORT DES ÉLUS ET DES COMITÉS

Rapport du maire de la séance du 19 mars il fut question :

- Adopter le plan des personnes immigrante, - Comité du 2 mars :
- Dépôt à la SAAQ - Déficience intellectuel
- Embauche technicienne forestière - Embaucher une firme de ressource humaine
- Embaucher un remplaçant pour le congé de maternité Élisabeth - Entente de partenariat
- Expo agricole - Fond RR - Langue française - Mandat énergétique
- OBNL : transport collectif et transport en commun - Protection des érablières en terre public
- Renouvellement bail de la SQ - Résilier le contrat avec l'avocat - Résolution sur P.G. solutions Inc - Schéma plan de travail - Transport collectif - Urgence CLSC

RIGIDBNY : Madame Simard mentionne que le document de synthèse de l'étude technico économique a été transmis à tous les conseillers et que le choix a été choisi mardi et que la décision a été majoritaire au conseil d'administration pour aller de l'avant avec le sac mauve dans le bac.

Les écocentres ouverture le 15 mai

Les bureaux vont déménager à Saint-Angèle début juin pour 3 ans

Les bacs bleus vont être gérés par Éco Entreprises Québec. La municipalité ne pourra plus vendre de bac aux citoyens. Les citoyens ne seront plus propriétaires avec les nouveaux bacs.

GESTION FINANCIÈRE – ADMINISTRATIVE - LÉGISLATIVE
 LISTE DES REVENUS
 Revenus- mars 2025

LISTE DES REVENUS MARS 2025

Abonnement journal publicité	460,00
Droit de mutation	
Licence chien	70,00
Location de salle	172,46
Loyer Poste Canada (Maryse Beaudet)	100,00
Permis	15,00
Photocopies	
Remboursement Hydro Québec	31,82
Remb. Biblio achat de livres	76,87
Ristourne	
Subvention député	
Subvention PAVL	
SSIRMRCB	8 377,00
TPS	
Taxes municipales 2024	1 042,00
Taxes municipales 2025	89 538,93
Trop perçu	
Total	99 884,08

COMPTE PAYER
 2025-04-52-A LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2025
 CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est PROPOSÉ par monsieur Martin Blanchette et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d’autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de 68 984.53\$ ainsi que 10 413.00\$ en salaires et la rémunération des élus 8 275.98\$
 ADOPTÉE

CO.03.2025	Présenté au conseil d'avril 2025		
BENEVA			
R0000619059	Mars - Ass. collectives employeur		411,43
CAROLINE SIMONEAU			
FR.DEPL.2025.3	déplacement, cellulaire informatique	179,30	199,90
FR.DEPL.2025.03	Fr.de déplacement rencontre service d'inspection	20,60	
CELESTE SIMARD			
FR.INF.2025.1	Frais d'informatique 1/4		90,00
CHARLINE BOUDREAU			
Ent.032025	Entretien des salles 08/02 au 28/03/2025		221,77
CDTEC CALIBRATION INC.			
7709	Étalonnage et certification sur place d'un détecteur portable multi gaz espace clos		143,72
DONALD BOUDREAU			
CH.HI.2025.4	Entretien des chemins d'hiver 4/5		27 138,00
DRUMCO ENERGIE			
606832	Entretien annuel		952,15
FEDERATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS			
12808	Préparation des plans finaux		78,57
FERME DES MIL BROMES S.E.N.C.			

CAS.2025.4	Déneigement caserne 4/4	941,65	3 217,58
EGL.2025.4	Déneigement église 4/4	346,94	
MUNI.2025.4	Déneigement cour municipale 4/4	1 239,14	
215869	Déneigement marais	689,85	
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE			
202500492166	Avis de mutation 29 262 486 et 29 267 441		12,00
GARAGE P BEDARD INC.			
192611	Changement d'huile camion municipal		121,51
HYDRO-QUEBEC			
627103053370	Éclairage des rues du 1er au 28/02/ 2025	213,39	7 757,03
628903055381	Édifice du 4 janvier au 3 mars 2025	4 822,39	
660402973095	Épuration du 4 janvier au 3 mars 2025	64,27	
694602532298	Église du 4 janvier au 3 mars 2025	2 656,98	
JEAN-LOUIS BELISLE			
FR.INF.2025.1	Frais d'informatique 1/4		90,00
LUCIE BLANCHETTE			
BIB.2025.1	Traitement des données 1/4		312,50
MARC CÔTÉ-SAUVÉ			
FR.INF.2025.1	Frais d'informatique 1/4		90,00
MARIUS MARCOUX & FILS INC.			
130962	Installation projecteur cour arrière		2 858,33
MARTIN BLANCHETTE			
FR.INF.2025.1	Frais d'informatique 1/4		90,00
MATHIEU DORION-BELISLE			
FR.INF.2025	Frais d'informatique 1/4		90,00
MRC DE BECANCOUR			
QP.2025.1	Quote-part 2025 1/3		16 175,00
MYRIAM BOURGAULT			
FR.INF.2025.1	Frais d'informatique 1/4		90,00
NORDIKEAU INC.			
FA-18681	Échant. 01/11/2024 au 31/12/2024		1 149,75
PETROLES DESHAIES			
98635220	Diesel pour génératrice		699,41
PIERRE MICHEL			
ACHAT.03.2025	Achats de dossard de sécurité		11,50
PRÊT #4 PRÊT A TERME AUX ENTREPRISES			
INT.			403,87
REGIE INTER. DE GESTION INTEGREE DES DECHETS			
REG.2025.3	Mars - Ordures ménagères et recyclage	2 682,92	2 895,92
5675	Quote-part 2025	213,00	
REMISE GOUVERNEMENTALE			
DAS	provincial	2 179,54	3 031,06
DAS	fédéral	851,52	
RHESUS			
163493	mémoire 8GB DDR4-3200 et 16GB	125,31	236,70
169010	Vérifier prob. de connexion à distance	111,39	
ROBERT CAPISTRAN			
REL.2025.2	Février - Surveillance des marais		82,52
SOGETEL INC			
TEL.03.2025	Mars - Gestion et biblio		160,86
VISA			
12 février 2025	2 lettres enregistrées vente pour taxes	33,56	173,45
19 février 2025	concert tango-3 carnets timbre	69,20	
20 février 2025	journal mois mars carnet timbre	56,43	
20 février 2025	1 carnet timbre	14,26	
SOUS-TOTAL			68984.53
Rémunération et allocations des membres du conseil			Brut
Jean-Louis Belisle	Rémunération et allocation	2 135,72	2 295,24

Jean-Louis Belisle	Ajustement juillet à déc. 2024	159,52	
Martin Blanchette	Rémunération et allocation + Pro-maire	1 358,79	1 460,25
Martin Blanchette	Ajustement juillet à déc. 2024	101,46	
Mathieu D.-Belisle	Rémunération et allocation	711,90	765,06
Mathieu D.-Belisle	Ajustement juillet à déc. 2024	53,16	
Léo-Paul Côté	Rémunération et allocation	711,90	765,06
Léo-Paul Côté	Ajust juillet à déc. 2024	53,16	
Céleste Simard	Rémunération et allocation + Pro-maire	1 358,79	1 460,25
Céleste Simard	Ajustement juillet à déc. 2024	101,46	
Myriam Bourgault	Rémunération et allocation	711,90	765,06
Myriam Bourgault	Ajustement juillet à déc. 2024	53,16	
Marc Côté-Sauvé	Rémunération et allocation	711,90	765,06
Marc Côté-Sauvé	Ajustement juillet à déc. 2024	53,16	
RÉMUNÉRATION			8 275,98
Caroline Simoneau			
Période finissant le 01/03			1 714,00
Période finissant le 08/03			1 542,87
Période finissant le 15/03			1 575,01
Période finissant le 23/03			1 510,74
Période finissant le 29/03			1 607,15
Pierre Michel			
Période finissant 29/03 v.:3h ent.:16h autres 2h			575.70
Lise Lavigne			
Période finissant 22/02 adm.: 13h50 neige:1h mén.1h			364,85
Période finissant le 01/03 adm.12,50h			298,10
Période finissant le 08/03adm.: 12,50h neige 0,25			298,10
Période finissant le 15/03 adm.: 12,50h ménage 1h			319,55
Période finissant le 22/03 adm.12h50			298,10
Période finissant 29/03			308,83
Total salaire			10 413,00
GRAND TOTAL			87 673.51

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2025 pour les dépenses autorisées durant cette séance.

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

2025-04-53-A ASSURANCE FQM OPTION : POLICE ACCIDENT
CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de la police assurance de la FQM police accident option B est échue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire maintenir la couverture pour le directeur (1), membre du conseil (7) ainsi que pour les bénévoles (6);

Il est PROPOSÉ par madame Céleste Simard et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents de renouveler la police assurance de la FQM police accident option B au coût de 654.00 \$ taxes non incluses.
ADOPTÉE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL EN VIRTUEL
En prévision de la prochaine élection municipal les conseillers désirent s’orienter vers un conseil municipal sans papier.

2025-04-51 SOUTIEN À LA DEMANDE DÉPOSÉ PAR LA FQM- CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes monitrices et moniteurs de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camps de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents :

CONSIDÉRANT QUE pour tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU'également, les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier, physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉREANT la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Mathieu Belisle-Dorion

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Lemieux soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

ET QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2025-04-52 CONTESTATION DE L'AVIS D'AUGMENTATION 2025 DE PG SOLUTIONS INC

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions Inc. s'est porté acquéreur d'Infotech le 22 juin 2023 et que depuis, PG Solutions Inc. est en situation de quasi-monopole au Québec;

CONSIDÉRANT QUE depuis, PG Solutions Inc. est le principal fournisseur de solutions informatiques pour la MRC de Bécancour ainsi que pour plusieurs municipalités et villes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions Inc. impose des augmentations annuelles substantielles des contrats d'entretien et de soutien des applications, et ce, principalement depuis 2022;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de modernisation de la suite financière qui inclut notamment les modules de paie, de taxation, des comptes payables et de comptabilité, qui étaient de l'ordre de 20 % et indexés depuis;

CONSIDÉRANT QU'A ce jour, seul le module de paie a été modernisé et qu'il n'est toujours pas fonctionnel à 100 %;

CONSIDÉRANT le non-respect de la cadence de déploiement des modules autres de la suite financière;

CONSIDÉRANT QUE la hausse minimale imposée par PG Solutions Inc. est de l'ordre de 6,7 % à compter du 1er janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette hausse est beaucoup plus élevée que l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour désire respecter la capacité de payer des contribuables;

SUR PROPOSITION DE monsieur Martin Blanchette

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de contester l'avis d'augmentation 2025 pour le contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) transmis par Infotech (PG Solutions Inc.) et leur demande de revoir à la baisse cette augmentation;

IL EST AUSSI APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de s'opposer au mode de financement des améliorations et développements des applications de PG Solutions Inc. par une facturation additionnelle aux MRC, municipalités et villes;

IL EST AUSSI APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de demander aux MRC, municipalités et villes du Québec de participer à l'élan de contestation par l'adoption de cette résolution lors de leur prochaine séance du conseil et de l'acheminer à PG Solutions Inc.

ADOPTÉE

2025-04-53 ABOLITION DU PROGRAMME RÉNO RÉGION

La municipalité de Lemieux demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision :

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme Réno Région, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme Réno Région ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme Réno Région à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par monsieur Martin Blanchette et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme Réno Région pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francis, président de la Commission de l'aménagement du territoire
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Lemieux étant un centre de coordination en cas de sinistre. Une fois l'an on se doit d'effectuer une simulation de sinistre.

Le 15 mai prochain de 8h00 à 12h00 en collaboration avec les municipalités de Sainte-Marie-de-Blandford et de Saint-Sylvere il y aura une simulation avec la firme StraTJ inc.

TRANSPORTS-RÉSEAU ROUTIER

2025-04-54 FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS ET DES LEVÉES DE FOSSÉS SAISON 2025

OFFRES POUR FAUCHAGE :

Deux premières passes :

Travaux à forfait Jonathan Rivard : 6 372.22\$ taxes incluses

ML Entreprise : 4 486.89\$ taxes incluses

Entreprises N.G.: 6 438.60\$ taxes incluses

Bras télescopique :
Travaux à forfait Jonathan Rivard : 140.00\$/heure
ML Entreprise : 125.00\$/heure
Entreprises N.G. 125.00\$/heure

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu unanimement d'accorder le contrat de fauchage des bords de chemins et levées des fossés saison 2025 pour les deux premières passes à ML Entreprise au montant de 4486.89\$ taxes incluses ainsi que les travaux nécessitant le bras télescopique au montant de 125.00\$ de l'heure.

ADOPTÉE

2025-04-55 FORMATION : SIGNALEUR ROUTIER EN VIRTUEL

CONSIDÉRANT QU'une formation de signaleur routier est obligatoire pour le personnel de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE la formation de signaleur routier est offert en mode virtuel d'une durée de 4 heures au cout de 80.00\$ par personne;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Michel et monsieur François Belisle se doit de participer à cette formation;

CONSIDÉRANT QU'il est fortement recommandé de suivre la formation de signalisation en mode virtuel d'une durée de 7 heure par monsieur Pierre Michel dès qu'elle sera disponible;

Sur proposition de madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser messieurs Pierre Michel et François Belisle à participer en mode virtuel à la formation de signaleur routier. D'autoriser monsieur Pierre Michel à suivre en mode virtuel la formation de signalisation.

ADOPTÉE

AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE PORTATIVE

Ce point est remis au mois prochain

2025-04-56 AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN HITCH SUR LE CAMION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le camion de la municipalité ne possède pas de barre d'attache adéquate;

CONSIDÉRANT QU'une soumission fut demandé auprès du GARAGE BÉDARD;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la barre d'attache se chiffre à 534.63 \$ taxes incluses;

Sur proposition de madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser madame Caroline Simoneau, directrice-générale, à effectuer l'achat d'une barre d'attache et d'autoriser l'installation au Garage Bédard à Notre-Dame de Lourdes.

ADOPTÉE

2025-04-57 DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes);

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Léo-Paul Côté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillère.

De demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois ;

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de Nicolet-Bécancour, Monsieur Donald Martel;

De transmettre également une copie de la présente résolution à la MRC de Bécancour ainsi qu'aux municipalités locales du territoire pour appui.
ADOPTÉE

2025-04-58 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL
Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la ou les chemins pour un montant subventionné de 141 510.00\$ conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.
ADOPTÉE

2025-04-59 SOUMISSION TRAVAUX ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE 2025
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford a invité trois entreprises à soumissionner pour les travaux d'épandage d'abat-poussière dans tous les chemins identifiés dans la demande d'appel d'offres sur invitation, et que les trois entreprises ont déposé leurs soumissions, dont :

Nom de l'entreprise	Prix du litre 1er passage (Environ 35 640 litres)	Prix du litre 2 ^e passage (Environ 35 640 litres)
Environ Solutions Canada Inc.	N'a pas soumissionné	
Les Entreprise Bourget Inc.	0.4598\$ du litre	Même prix
Somavrac c.c.	N'a pas soumissionné	

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford s'engage à partager ledit mandat d'épandage d'abat-poussière avec la municipalité de Lemieux;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités ont identifié leurs besoins de quantités estimées en litres et se détaillant comme suit;

M Municipalités	Premier passage	Deuxième passage
Sainte-Marie-de-Blandford	25560 litres	25 560 litres
Lemieux	litres	litres

CONSIDÉRANT QU'une répartition de la facture sera divisée selon le nombre de litres réels épandus dans chacune des municipalités, et ce, selon le prix soumis par le soumissionnaire;

SUR PROPOSITON DE monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'étendre du chlorure de calcium aux extrémités de chacune des routes non asphaltées à l'été 2025 aux prix 0.4598\$ le litre, taxes en sus, et de mandater la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford auprès de Les entreprises Bourget Inc.
ADOPTÉE.

HYGIÈNE DU MILIEU

Dépôt du rapport des égouts de l'année 2024 à SOMAEU.

URBANISME :

LISTE DES PERMIS

Un permis a été émis en février 2025 pour un montant de 12 500.00\$

OUVERTURE DE LA SOUMISSION DE CONSTRUCTION GNF

La municipalité n'avait pas reçu la soumission. Le sujet est remis au mois prochain.

2025-04-60 LOCATION DE TOILETTE CHIMIQUE SAISON 2025

Sur proposition de monsieur Marc Côté-Sauvé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la location d'une toilette chimique standard de la compagnie Pompage Expert pour la période du 15 mai au 31 octobre 2025.
ADOPTÉE

2025-04-61 ACCEPTATION DU PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE DU SERVICE D'INSPECTION DE LA MRC BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a mis sur pied, en 2015, un service d'inspection régional, fusionné avec le service de l'aménagement de manière à répondre adéquatement aux besoins des municipalités et des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal*, toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité locale, quelle que soit la loi qui la régit, une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Parisville et de Saint-Pierre-les-Becquets ont informé la MRC et les municipalités membres de leur intention de quitter le service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Lemieux, Manseau, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Sophie-de-Lévrard et Saint-Sylvère ont tenu des rencontres afin d'actualiser le protocole d'entente afin de mieux refléter les besoins, d'inclure les rôles et responsabilités des parties signataires et de préciser les règles de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QU'un projet de protocole d'entente ayant pour objet l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement a été élaboré par la MRC en partenariat avec les municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*, déposer un projet d'entente et le transmettre aux municipalités locales membres du service d'inspection régional;

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2025-03-62, adoptée par le conseil des maires, lors de la séance du 19 mars 2025, entérine le projet de protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales membres de l'entente doivent dans les 60 jours qui suivent la réception des documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant leur accord sur le projet de protocole;

SUR PROPOSITION DE monsieur Martin Blanchette

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- De confirmer à la MRC de Bécancour notre accord sur le projet de protocole d'entente du service d'inspection régional;
- Que la municipalité de Lemieux délègue à la municipalité régionale de comté de Bécancour sa compétence relative à l'application de la réglementation d'urbanisme et de celle relative à l'environnement conformément au protocole d'entente.

ADOPTÉE

2025-04-62 PROJET DE LOI 81- COMPENSATIONS FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi 81 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 81 modifie la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs principalement afin de préciser les fonds au crédit desquels sont portées les sommes exigées à titre de compensation pour des atteintes à différents milieux naturels en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE l'article 163 du projet de loi précise qu'à compter du **31 mars 2025, 85 % des contributions financières perçues** à titre de compensation pour l'atteinte à des milieux humides et hydriques pour des projets réalisés sur le territoire d'une municipalité régionale de comté qui ont été portées au crédit du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État et qui n'ont pas été affectées à un projet de restauration ou de création de milieux humides et hydriques dans le cadre de programmes élaborés en vertu de l'article 15.8 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2) **sont prioritairement affectées à des projets réalisés dans le territoire de cette même municipalité régionale de comté** ou dans le territoire de la zone de gestion intégrée de l'eau concernée;

CONSIDÉRANT les contributions financières perçues et à percevoir, sur le territoire de la MRC de Bécancour, pour la perte de milieux humides et hydriques;

SUR PROPOSITION DE madame Céleste Simard

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de demander que **100 % des contributions financières perçues** pour la destruction de milieux humides et hydriques sur le territoire de la MRC de Bécancour soient affectés à des projets réalisés dans le territoire de notre MRC ou dans le territoire de la zone de gestion intégrée de l'eau concernée;

IL EST ÉGALEMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de transmettre la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

ADOPTÉE

2025-04-63 PROTECTION DES ÉRABLIÈRES PUBLIQUES-
DEMANDE D'APPUI AFIN DE CONSERVER LE POTENTIEL
ACÉRICOLE DANS LA SEIGNEURIE JOLY DE LOTBINIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les producteurs et productrices acéricoles de la Seigneurie Joly de Lotbinière ont entrepris en février dernier une mobilisation afin de conserver le potentiel acéricole sur ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE cette mobilisation a comme objectif de mettre à l'avant l'inaction de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), Maïté

Blanchette Vézina, qui tarde à émettre les autorisations d'entailles en forêt publique consenties en 2021 et 2023;

CONSIDÉRANT QUE pendant ce temps, les compagnies forestières obtiennent des droits de coupe sur des zones à potentiel acéricole sur lesquelles les producteurs acéricoles attendent des autorisations d'exploitation depuis quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE les producteurs et productrices ont suspendu temporairement leurs activités de mobilisation afin de permettre aux autorités compétentes d'effectuer des vérifications en forêt;

CONSIDÉRANT QUE les activités forestières ont repris graduellement, mais qu'il n'y a pas de coupes dans les érablières pendant ces vérifications;

SUR PROPOSITION DE madame Céleste Simard

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'appuyer les membres du conseil d'administration des producteurs et productrices acéricoles des Appalaches-Beauce-Lotbinière afin de conserver les potentiels acéricoles encore existants dans la Seigneurie Joly de Lotbinière, située en zone agricole, donc, assujettie à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉE

2025-04-64 APPUI À LA VILLE DE BÉCANCOUR- DEMANDE AUX
AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES D'APPLIQUER LE CADRE
LÉGISLATIF EN MATIÈRE DE VENTE ET D'AFFICHAGE DE
CANNABIS

CONSIDÉRANT QU'il est dans les prérogatives des différents paliers de gouvernements d'assurer notamment le bien-être général de sa population;

CONSIDÉRANT QUE la légalisation du cannabis ne s'est pas faite au détriment du devoir de protection envers la population plus vulnérable;

CONSIDÉRANT QUE l'objet même de la *Loi encadrant le cannabis* vise à prévenir et réduire les méfaits du cannabis afin de protéger la santé et la sécurité de la population, particulièrement celles des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE cette volonté de protéger la population, particulièrement celles des jeunes, se reflète par l'interdiction, entre autres, de donner accès à un point de vente et de vendre du cannabis à une personne âgée de moins de 21 ans;

CONSIDÉRANT QUE des normes s'appliquent également quant à la publicité portant sur le cannabis;

CONSIDÉRANT QU'il est annoncé l'arrivée prochaine d'un point de vente de produits contenant du cannabis, à Wôlinak, lequel point n'est pas opéré par la Société québécoise du cannabis (SQDC);

CONSIDÉRANT QUE les produits qui y seront en vente ne respectent pas le cadre législatif, notamment quant au pourcentage de concentration du THC contenu dans les produits;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires a une réelle préoccupation et des craintes à l'égard des effets sur la santé et la sécurité de la population par l'arrivée de ce commerce;

CONSIDÉRANT QU'en plus des enjeux de santé publique, le Conseil des maires a une préoccupation pour les impacts collatéraux par l'arrivée de ce commerce, notamment la sécurité routière, et ce, par l'augmentation du nombre de véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'ayant pas de pouvoir en lien avec l'implantation de ce commerce et demande que les autorités gouvernementales détenant ces pouvoirs

agissent promptement afin d'assurer leur engagement de protection de la santé et de la sécurité de la population;
SUR PROPOSITION DE monsieur Léo-Paul Côté

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour demande aux gouvernements du Québec et du Canada d'intervenir afin de faire appliquer et respecter uniformément sur le territoire québécois le cadre législatif applicable en matière de vente et d'affichage du cannabis afin de protéger la population en général et plus particulièrement la jeune population.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de transmettre cette résolution au chef des Abénakis de Wôlinak, du Grand Conseil de la Nation Wabanaki, monsieur Michel Bernard, à l'Union des municipalités du Québec et au député de Nicolet-Bécancour, monsieur Donald Martel.
ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2025-04-65 RENCONTRE DES COORDONNATRICES DU RÉSEAU BIBLIO CQLM
CONSIDÉRANT QUE la rencontre de coordonnateurs/coordonnatrices du Réseau Biblio CQLM permet de partager les bons coups et les meilleures pratiques liés aux fonctions de coordonnateurs/coordonnatrices de la bibliothèque municipale et d'échanger des solutions à des préoccupations communes;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre est gratuite ;

IL est PROPOSÉ par madame Céleste Simard, et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'accepter que madame Lucie Blanchette, coordonnatrice, assiste à la rencontre du 10 avril 2025 à la bibliothèque de Parisville et de rembourser les frais de kilométrage.
ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2025-04-66 DEMANDE AU MTQ- RÉPARATION DE LA CHAUSSÉE ROUTE 263
CONSIDÉRANT QUE la route 263 est propriété du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la chaussée sur le Rang du Domaine à l'intersection de la Route des Ancêtres, s'est dégradée et que les usagers de la route peuvent avoir des bris sur leurs véhicules;

IL est PROPOSÉ par monsieur Marc Côté-Sauvé, et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'autoriser madame Caroline Simoneau, directrice-générale, de demander au ministère des Transport d'effectuer les réparations nécessaires sur la chaussée de la route 263.
ADOPTÉE.

PÉRIODE DE QUESTIONS : sans assistance

2025-04-67 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé il est PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Côté, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de lever la séance du conseil à 21 h48.
ADOPTÉE

Je, Jean-Louis Belisle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Jean-Louis Belisle, maire

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.